

Prise de position du Conseil communal concernant la motion No. 14 transformée en postulat

JARDINS COMMUNAUTAIRES

Considération de base :

La Commune de Haute-Sorne est en zone rurale. De nombreux jardins existent déjà, dont certains sont remarquables.

Une alternative à la création d'un ou de plusieurs jardins communautaires, qui ne concerneraient qu'un nombre restreint de citoyen.ne.s, serait la mise en valeur des jardins déjà existants.

De plus les jardins communautaires ne sont pas toujours simples dans leur gestion et surtout demandent d'avoir du terrain à disposition, ce que la commune n'a pas forcément. Selon les renseignements pris dans d'autres communes, les jardins communautaires sont gérés par des associations indépendantes.

Partant des considérations de base, il a été imaginé quelques pistes qui pourraient être exploitées pour mettre en évidence les jardins existants :

1) Porte ouverte des jardins privés de la commune

Une demande pourrait être adressée aux propriétaires de jardins en leur suggérant de les ouvrir à la population. Des journées portes ouvertes, avec des animations à choix, pourraient être organisées.

Les passionné.e.s de jardin de notre commune pourraient échanger sur leurs compétences et prodiguer des conseils aux jardiniers en herbe.

2) Bourse aux plantons

Un projet de marché est en cours d'étude. Il est donc imaginable de faire un lien entre les deux en mettant en place chaque printemps une bourse aux plantons. Cette possibilité permettrait de créer des échanges tout en mettant en évidence le travail effectué par chacun.

3) Bourse des produits des potagers

Selon le même procédé, une bourse avec les produits des potagers (légumes, fleurs, etc...) donnerait la possibilité de découvrir les saveurs de saison à des prix abordables.

De plus, ces bourses auraient certainement pour conséquence de créer des interactions entre les citoyen.ne.s.

4) Partager son jardin

A n'en pas douter, plusieurs citoyen.ne.s n'exploitent pas ou peu leur jardin, ceci par manque de temps ou pour des raisons de santé. Il est fort probable que des jardins pourraient être partagés avec des familles et des personnes désireuses de cultiver leurs propres produits. Cela créerait également des synergies et des échanges constructifs et humainement enrichissants.



5) Développer une formation de la permaculture

Les enjeux climatiques sont incontournables. Les bonnes pratiques en termes de jardinage sont primordiales. La préservation de la biodiversité, et de la qualité de l'eau est aussi et surtout de la responsabilité de chacun, en n'utilisant plus de pesticides par exemple. Pour apprendre des méthodes de cultures respectueuses de l'environnement, un partenariat avec l'Université populaire (UP), ou d'autres prestataires, pourrait être envisageable afin de donner à la population la possibilité de se former à la permaculture.

6) Incitation à créer des jardins potagers dans les immeubles locatifs (ou PPE)

Comme cela se pratique dans plusieurs communes suisses, des propriétaires privés d'appartements en PPE ou d'immeubles locatifs mettent à disposition de leurs habitants des jardins potagers dans leur espace de vie extérieure.

Pour favoriser ce type de démarche, l'idée serait de contacter les propriétaires lors de la construction de nouveaux immeubles afin de les inviter à créer des jardins potagers. Cette prise de contact serait faite via une promotion adaptée.

Pour les locatifs déjà existants, une invitation à en faire de même serait données aux propriétaires.

Les ressources humaines et financières à quantifier :

Administration – démarches à entreprendre :

- a) Informations et demandes à la population
- b) Coordination des offres et demandes
- c) Organisation des activités en lien avec un organisme extérieur

Coûts financiers

Les coûts varient bien évidemment en fonction de la variante retenue. Il est toutefois souhaitable qu'une telle organisation soit gérée et suivie par une association. En cas de création d'une association, elle deviendrait une société locale avec droit aux subventions.

Les engagements communaux devraient être pensés au niveau du budget. Les charges induites, selon le développement du projet, pourraient être inclus dans un « budget de lancement »

D'autres pistes de réflexion

D'autres pistes de réflexion peuvent bien évidemment s'ajouter à celles déjà évoquées dans le présent rapport.

Par exemple, les sociétés locales pourraient également être intégrées à la réflexion. Il serait aussi intéressant de créer des rencontres lors des marchés ce qui permettrait à des personnes déjà intéressées de faire part de leur intérêt.

Un tel projet doit pouvoir créer une émulsion et être porté largement par les citoyen.ne.s. La commune peut donner un appui pour son lancement. Demeure réservée, le suivi et la gestion du projet.



Conclusion

Ce système à modules est, selon la commission du dicastère de l'Environnement et du Conseil communal, une réponse adaptée au postulat et à notre région rurale.

Sa mise en place permettrait de favoriser les liens sociaux et intergénérationnels, de mettre en valeur l'existant et d'inciter à consommer local, le tout dans le respect de notre environnement.

Conseil communal de Haute-Sorne

Haute-Sorne, novembre 2022

